

Extrait du registre des délibérations

Séance du 4 Avril 2016

L' an 2016 et le 4 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de
MAUZÉ Bernard Maire

Présents : M. MAUZÉ Bernard, Maire, Mmes : ARNAUD Isabelle, CABALLE Nathalie, PELLETIER Véronique, PENOUTY Isabelle, SAUVION Claudine, MM : COUSAERT Francis, EICHERT Jean-Marie, FARET Jacques, FAURIE Alain, GERMAIN Alain, JOUGIER Francis, RABY Philippe, SAURY Pascal, SEUVE Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CLAUDE Jacqueline à M. EICHERT Jean-Marie
Excusé(s) : Mme FAYAUD Audrey

Absent(s) : Mme LAIN Catherine, M. BALDACCHINO Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

Date de la convocation : 22/03/2016

Date d'affichage : 05/04/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Cognac
le : 05/04/2016
et publication ou notification
du : 05/04/2016

A été nommé secrétaire : M. FARET Jacques

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- I - Approbation des comptes de gestion 2015
- II - Vote des comptes administratifs 2015
- III - Affectation des résultats
- IV - Vote des taux d'imposition 2016
- V - Vote des budgets primitifs 2016
- VI - Convention d'organisation de la Foire-Exposition de la Grande Champagne 2016
- VII - Charente Eaux : convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif

I - Approbation des comptes de gestion 2015

Monsieur le Maire donne lecture des comptes administratifs 2015 du budget principal ainsi que des budgets annexes Assainissement.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité des membres votants, que les comptes de gestion du budget principal ainsi que des budgets annexes dressés pour l'exercice 2015 par le Comptable public, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

II- Vote des comptes administratifs 2015

Monsieur le Maire s'étant retiré des débats au moment du vote, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants et sous la présidence de Claudine SAUVION, approuve les comptes administratifs de l'année 2015 du budget principal ainsi que du budget annexe Assainissement qui s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Montant des dépenses : 1 090 563.58 €

Montant des recettes : 1 558 407.25 €

Résultat de clôture : Excédent 845 801.67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Montant des dépenses : 673 478.46 €

Montant des recettes : 1 527 955.15 €

Résultat de clôture : Excédent 26 247.69 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

SECTION D'EXPLOITATION

Montant des dépenses : 129 787.29 €

Montant des recettes : 120 054.33 €

Résultat de clôture : Excédent 60 159.42 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Montant des dépenses : 418 438.70 €

Montant des recettes : 169 340.93 €

Résultat de clôture : Déficit 37 907.77 €

III - Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'affecter les résultats à l'exercice 2016 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

En investissement, affectation en réserve R 1068 : 0.00 €
En fonctionnement, report à nouveau (R 002) : 845 801.42 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Affectation en réserve R 1068 en investissement : 15 397.59 €
Report à nouveau (R 002) : 44 761.83 €

IV - Vote des taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les bases des taxes locales pour la commune de Gensac la Pallue et propose au conseil municipal de voter les taux applicables pour l'année 2015 identiques à ceux de l'année passée. Les bases individuelles étant augmentées par application d'un taux national, la recette fiscale s'en trouvera cependant augmentée, et ce pour une assiette constante.

Le conseil municipal décide, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres votants, d'appliquer les mêmes taux d'imposition que l'année passée, avec une répartition comme suit :

- taxe d'habitation : 8,82 %.
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,08 %.
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,76 %.

V - Vote des budgets primitif 2016

L'Adjoint aux finances, M. Jean-Marie EICHERT, présente les différents chapitres des dépenses de fonctionnement des budgets soumis à la décision du conseil, ainsi que le détail de l'ensemble des opérations d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres votants, adopte les budgets primitifs 2016 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 2 448 423,00 €
- Recettes : 2 448 423,00 €

Section d'investissement

- Dépenses : 1 748 879,00 €
- Recettes : 1 748 879,00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 171 362,00 €
- Recettes : 171 362,00 €

Section d'investissement

- Dépenses : 279 922,00 €
- Recettes : 279 922,00 €

VI - Convention d'organisation de la Foire-Exposition de la Grande Champagne 2016

Monsieur le Maire indique que la foire exposition de la Grande Champagne se déroulera du 20 au 22 mai prochains.

La manifestation ayant lieu à la salle polyvalente de Gensac-la-Pallue, il convient de signer une convention entre la commune et le comité de la foire-exposition, afin de déterminer les modalités de participation de la commune et de mise à disposition du matériel et des équipements.

Elle prévoit notamment l'engagement de la commune à assurer la sécurité aux abords du site, à faire procéder aux vérifications réglementaires des installations électriques par un organisme accrédité, et à prendre en charge les frais correspondants.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

D'accepter la convention présentée ;

D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

VII - Charente Eaux : convention d'assistance technique 2016 pour l'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au syndicat mixte ouvert « Charente Eaux » pour l'aider dans sa gestion administrative de l'assainissement collectif, moyennant une participation annuelle de l'ordre de 1000 € par an.

Par délibération en date du 3 avril 2014, le Conseil Municipal a accepté la convention d'assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration (prélèvements, analyses, bilans d'auto surveillance, ...) proposée par le syndicat. Cette prestation est payante pour la commune de Gensac-la-Pallue en raison d'un potentiel fiscal par habitant supérieur à 992.98 €.

Il est proposé de renouveler la convention pour l'année 2016, moyennant une participation forfaitaire annuelle de 960 € TTC.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

D'accepter le renouvellement de la convention d'assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration ;

D'autoriser le maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Questions diverses :

1 Urbanisme-Foncier-Vie économique.

Monsieur le maire indique que deux D.I.A. ont récemment été transmises par un notaire. Les parcelles concernées, situées "Le Bourg AN-50" et « route du Cognac AN-02 » n'ayant pas d'incidence sur les projets communaux, il n'y a pas lieu à engager de procédure de préemption.

2 Lettre municipale n° 12

La lettre municipale n° 12 sera transmise à l'imprimeur jeudi prochain. La livraison est prévue le 14 avril pour une distribution les 15 et 16 avril. La lettre sera préalablement envoyée à tous les conseillers municipaux pour relecture.

3 Travaux VIVAL

Lors de la réunion de chantier prévue le 5 avril, le bureau d'études béton mandaté par l'entreprise CFC-Façades doit réaliser des relevés concernant notamment la liaison entre la charpente et la maçonnerie. Le bureau d'études doit formaliser des solutions techniques qui seront chiffrées par l'entreprise de maçonnerie Bernard Moreau. Au cours de la semaine, la responsable de la mission SPS doit également venir sur place afin d'analyser la situation.

En mairie, le 04/05/2016

Le Maire,
Bernard MAUZÉ



